

AVIS
COUR PROVINCIALE DU MANITOBA
(CENTRE DE WINNIPEG)

**OBJET : FIXATION DES DATES D'AUDIENCES POUR LES DÉCISIONS
CONCERNANT LES AFFAIRES CRIMINELLES**

Le 1^{er} juin 2020, le coordonnateur des audiences décisionnelles de la Cour provinciale assumera la responsabilité de fixer les dates d'audience pour les décisions concernant les affaires relevant du Code criminel à Winnipeg (auparavant, le bureau de la Couronne provinciale s'occupait de fixer la date de ces audiences décisionnelles en salle 401 les lundis après-midi, en matinée les 2^e, 4^e et 5^e mardis de chaque mois, les mercredis matin, les jeudis matin, ainsi qu'en salle 402 les 1^{er}, 3^e, 4^e et 5^e mardis du mois en matinée et les jeudis après-midi).

Le processus actuellement utilisé par le coordonnateur des audiences décisionnelles pour fixer la date de ces audiences sera en vigueur dans ces tribunaux décisionnels.

Les avocats choisiront une date mutuellement convenable parmi les dates libres publiées sur le site Web des tribunaux. Une fois la date convenue, les avocats communiqueront avec le coordonnateur des audiences décisionnelles, à l'adresse courriel earlypcdispos@gov.mb.ca pour confirmer la date. Les avocats devront fournir les renseignements suivants au moment de communiquer avec le coordonnateur pour confirmer la date :

- nom de l'accusé (y compris les alias);
- accusations et date de l'infraction;
- noms du procureur et de l'avocat de la défense;
- date demandée;
- statut de détention (en détention ou non). Si l'accusé est en détention, indiquez de quelle institution l'accusé pourra comparaître via vidéo;
- s'il s'agit du comparution par vidéo ou en personne;
- si des documents vont être déposés.

Les avocats doivent aviser le coordonnateur des audiences décisionnelles dès que possible si l'audience décisionnelle ne va pas avoir lieu selon l'horaire prévu, afin de permettre aux tribunaux d'utiliser leurs ressources efficacement.

ÉMIS PAR :

« *Original signé par :* »

Le Juge en chef
Margaret Wiebe
DATE : Le 27 mai 2020